

Québec 

Gouvernement du Québec
Le ministre des Transports
Le ministre délégué aux Affaires autochtones
Le ministre responsable de la Faune et des Parcs

Communiqué.

130

Pour diffusion immédiate
CNW QUÉBEC - CODE 1

AGIR MAINTENANT POUR LE QUÉBEC

14 mesures pour assurer la réalisation de 1,4 MM \$ de travaux routiers en 2002

Montréal, le 2 novembre 2001 - Le ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs, M. Guy Chevrette accompagné du ministre délégué aux Transports et à la politique maritime, M. Jacques Baril, a dévoilé lors de la conclusion du Sommet sur la gestion de travaux routiers, 14 mesures afin d'assurer la réalisation des 1,4 MM \$ de travaux routiers annoncés hier lors de la lecture du budget. Ces 14 mesures ont été rendues publiques devant les participants au Sommet représentant les principaux intervenants en ce domaine et constituent un véritable programme d'amélioration du processus de réalisation des travaux routiers au Québec.

Les mesures directement sous la gouverne du Ministère des transports du Québec et qui sont immédiatement applicables :

- Devancement de 4 mois du lancement de la parution des appels d'offres (dès décembre plutôt qu'avril) pour être en mesure d'entreprendre les travaux routiers dès la fonte des neiges.
- Adoption, avant la fin de janvier (plutôt que mai), de la grille des prix unitaires pour les contrats d'asphalte du Ministère pour la prochaine saison de travaux.
- Optimisation de la taille des chantiers de manière à en maximiser l'efficacité et à en réduire les inconvénients pour les usagers.
- Amélioration substantielle de la planification et de la préparation des projets grâce aux engagements à long terme annoncés dans le discours sur le budget (planification sur trois, quatre ou cinq ans).
- Révision des documents d'appels d'offres et des devis de manière à en enlever les irritants, tout en maintenant des exigences strictes en matière de qualité et de sécurité des interventions.
- Assouplissement, de certaines règles internes de manière à utiliser de façon maximale, les marges de manœuvre qu'accorde la réglementation actuelle, notamment pour les contrats ouverts de services professionnels ainsi que la possibilité de retenir plus d'un soumissionnaire pour un même appel d'offres.
- Mise sur pied d'un comité ministériel de coordination, sous l'autorité du Sous-ministre, chargé de faire rapport au Ministre, sur une base régulière, des mesures touchant les assouplissements réglementaires et administratifs, de l'adoption de la programmation des travaux, du lancement des appels d'offres, des modifications aux façons de faire ainsi qu'en matière d'élimination des irritants.

Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-6980
Télécopieur : (418) 643-2033
www.mtq.gouv.qc.ca

Montréal
800, Place Victoria, 42^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : (514) 873-3444
Télécopieur : (514) 873-7886

Québec::

Gouvernement du Québec
le ministre des transports
Le ministre délégué aux Affaires autochtones
Le ministre responsable de la Faune et des Parcs

- Collaboration encore plus soutenue entre le Ministère et l'Industrie afin d'échanger sur les pratiques et les façons de faire en vue d'un meilleur partage de l'expertise.
- Évaluation des écarts constatés, au Ministère, dans les façons de faire de manière à diminuer les disparités entre les régions.
- Efforts concertés pour la formation de la relève dans l'industrie et au sein du Ministère.
- Dorénavant, adoption dès l'automne, de la programmation des travaux afin d'assurer la mise en chantier des travaux tôt au printemps.

Améliorations au processus qui demandent l'approbation du Conseil du trésor

- Majoration, à 1 million \$ (plutôt que 500 000 \$ actuellement) du montant pour lesquels le Ministère peut négocier des contrats de couches d'usure ou faire des appels d'offres sur invitation.
- Élargissement de la nature des travaux admissibles aux contrats négociés ou aux appels d'offres sur invitation.
- Possibilité de recourir au fichier des fournisseurs pour des contrats de services professionnels jusqu'à concurrence de 125 000 \$ (par rapport à 50 000 \$ actuellement).

Avec les annonces effectuées par la vice-première ministre et ministre d'État aux Finances, Madame Pauline Marois, l'application de ces mesures permettra aux Québécois et aux Québécoises de retrouver un réseau routier de qualité. « Le défi est de taille mais l'enthousiasme qui a caractérisé les discussions au Sommet d'aujourd'hui, constitue un puissant levier et nous assure que les partenaires de la construction routière sauront le relever », a déclaré M. Chevrette.

Source : Sylvie Lemieux
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports
Tél. : (418) 643-6980